

## RÈGLEMENT

### **PRIX DE MÉMOIRE KAREL VASAK 2018-2019**

#### **Article 1. Organisation**

L'Association des amis de l'Institut international des droits de l'homme, association de droit local d'Alsace-Moselle, organise un concours libre et gratuit en partenariat avec la Fondation René Cassin.

#### **Article 2. Objet**

Ce concours, gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits en Master II de sciences juridiques ou politiques ou équivalent dans une université française ou autre, est destiné à récompenser le meilleur mémoire de recherche rédigé en langue française.

Le sujet du mémoire, fixé par le bureau de l'association les amis de l'Institut international des droits de l'homme, porte sur : **La dimension politique de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.**

Les participants au concours doivent fournir un justificatif de leur inscription et une copie de leur carte d'étudiant ainsi que le formulaire d'inscription dûment rempli. Le tout devra être retourné avant **le 31 décembre 2018.**

Le mémoire ne devra pas dépasser 100 pages de texte, police Times new roman, interligne 1.5. Il devra respecter les standards académiques, être doté d'une bibliographie, d'un index thématique, d'un sommaire et d'une table des matières.

Les candidats sont libres de soumettre un mémoire réalisé ou non dans le cadre de leur Master d'inscription.

Deux exemplaires imprimés et reliés du mémoire devront être envoyés au plus tard **le 10 mai 2019** à l'attention de l'association des amis de l'Institut international des droits de l'homme, 2 allée René Cassin, 67000 Strasbourg ainsi qu'une version électronique dudit mémoire à l'adresse figurant au bas du formulaire d'inscription.

#### **Article 3. Critères de sélection**

Les mémoires seront évalués sur leur valeur et leur qualité scientifiques.

#### **Article 4. Prix**

L'association les amis de l'Institut international des droits de l'homme offre la somme de 700,00 Euros remis par chèque bancaire au lauréat. La Fondation René Cassin offre la gratuité de l'inscription à sa session d'été.

Le bureau de l'association se réserve la possibilité de ne pas décerner de prix si, après délibération, il estime qu'aucun travail ne remplit les conditions et qualités pour être récompensé.

#### **Article 5. Annonce des résultats et remise des prix**

Le gagnant sera informé par email et invité à venir chercher son prix lors de la session d'été organisée par la Fondation René Cassin.

#### **Article 6. Exclusions**

Les mémoires fantaisistes ou plagiaires seront exclus. Les responsables du concours se réservent également le droit d'exclure les mémoires incitant à la discrimination, à la haine ou appelant à la violence.

#### **Article 7. Obligations**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.